

Gaz de schiste : pas de permis dans le Var, mais la vigilance est là

À quelques semaines du lancement de la COP 21, la nouvelle fait un peu désordre. Plusieurs « permis exclusifs de recherche des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux » sont parus, fin septembre, au Journal Officiel.

Le sujet a été mis sur la table à l'assemblée générale des maires du Var, certains élus s'inquiétant ouvertement que le département ne soit concerné. Après vérifications, le Var

n'apparaît pas dans ces nouvelles autorisations. Ni la Provence, ni le Sud-Est de la France. Les territoires cités se situent dans la Seine-et-Marne, le Bas-Rhin, la Marne, la Lorraine et... les Terres australes et antarctiques françaises.

Pour des mesures de protection

« Nous ne sommes pas concernés. Nous en sommes saisis, mais il ne faut pas baisser la garde », déve-

loppe Pierre Arnoult, l'un des fondateurs de l'association de Sauvegarde du patrimoine naturel (ASPN) Paca. « À l'époque, le permis qui concernait le Var avait été retiré, car les élus avaient réagi. Et fortement ». Après une mobilisation intense de la société civile, François Hollande avait fini par annuler des permis d'exploration et d'exploitation des gaz de schistes, dont celui dit de Brignoles.

L'association militie au-

jourd'hui pour que les municipalités dotent leurs plans locaux d'urbanisme (PLU) de mesures de protection, qui seraient autant d'obstacles à une exploitation d'hydrocarbures. L'ASPN Paca sera présente le 24 octobre à l'assemblée générale des maires ruraux du Var à La Roquebrussanne, pour présenter son guide *Outils juridiques*, à destination des élus.

SO. B.
Site internet: actualiteaspn.wordpress.com